



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.10

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET PROTOCOLES
POUR LES SERVICES TÉLÉMATIQUES**

**TRANSMISSION DE DOCUMENTS
PAR TÉLÉCOPIE SUR CIRCUITS
DE TYPE TÉLÉPHONIQUE LOUÉS**

Recommandation UIT-T T.10

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation T.10 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**TRANSMISSION DE DOCUMENTS PAR TÉLÉCOPIE
SUR CIRCUITS DE TYPE TÉLÉPHONIQUE LOUÉS**

*(Genève, 1964; modifiée à Mar del Plata, 1968
et à Genève, 1972, 1976 et 1980)*

1 Type de circuits à utiliser

Les circuits de type téléphonique à utiliser devraient avoir pour caractéristiques celles qui sont recommandées dans la Recommandation H.12.

Remarque – Si le circuit loué est utilisé en alternat pour la communication téléphonique et la transmission de documents par télécopie, et si cette dernière est unilatérale, il n'y a pas lieu de prévoir la neutralisation des supprimeurs d'écho se trouvant sur des circuits loués de grande longueur. Toutefois, lorsqu'un tel circuit est prévu pour l'exploitation simultanée dans les deux sens, des mesures appropriées doivent être prévues pour neutraliser les supprimeurs d'écho avant la transmission de documents par télécopie proprement dite.

2 Modulation

On peut employer des appareils conformes aux dispositions des Recommandations T.2 ou T.3; pour les équipements correspondant à la Recommandation T.2, on peut choisir la modulation d'amplitude ou la modulation de fréquence.

3 Puissance

La puissance maximale débitée dans la ligne par l'appareil émetteur ne doit pas dépasser 1 mW quelle que soit la fréquence.

Pour les appareils à modulation de fréquence conformes aux dispositions de la Recommandation T.2, le niveau à la sortie de l'émetteur doit être réglé de telle façon que le niveau des signaux de télécopie et de commande sur le circuit interurbain ne dépasse pas -13 dBm_0 , quel que soit le type d'exploitation (duplex ou simplex).

Pour les appareils à modulation d'amplitude conformes aux dispositions de la Recommandation T.2, on peut employer, pour le signal du noir, des niveaux plus élevés à condition que la puissance moyenne pendant une heure quelconque, dans un seul sens de transmission, ne dépasse pas $32 \text{ }\mu\text{W}$ (-15 dBm_0) au point de niveau relatif zéro du circuit interurbain.

Pour les appareils conformes aux dispositions de la Recommandation T.3, on peut employer, pour le signal du blanc, des niveaux plus élevés à condition que la puissance moyenne pendant une heure quelconque, dans un seul sens de transmission, ne dépasse pas $32 \text{ }\mu\text{W}$ (-15 dBm_0) au point de niveau relatif zéro du circuit interurbain.

4 Transmission multipoint

Si des transmissions de documents par télécopie ont lieu simultanément à partir d'une station émettrice à destination de plusieurs stations réceptrices, des dispositions sont prises aux points de jonction de manière que, sur les circuits en aval de ces points, on maintienne les mêmes niveaux de puissance que ceux prescrits pour des transmissions séparées.

5 Distorsion de phase

Les appareils conformes aux dispositions de la Recommandation T.2 ne devraient nécessiter aucun traitement spécial. Toutefois, les appareils conformes aux dispositions de la Recommandation T.3 peuvent, dans certains cas, nécessiter une correction de distorsion de phase.